

Besançon, le 4 octobre 2013

Rectorat

Division des  
examens et concours

D.E.C. 1

**RAPPORT DU JURY DU CONCOURS DE RECRUTEMENT  
D'INFIRMIER DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Session 2013**

- ❖ **ÉPREUVE ÉCRITE LE : 8 mars 2013**
- ❖ **ÉPREUVES ORALES LES : 2 et 5 avril 2013**
- ❖ **NOMBRE DE POSTES : Académie de Besançon : 6**

ACADEMIES	INSCRITS	PRESENTS	ADMISSIBLES	ADMIS / LISTE PRINCIPALE	ADMIS / LISTE COMPLEMENTAIRE
Besançon	89	60	23	6	7

## I. LE CONCOURS :

### 1. Conditions d'accès

- ❖ Remplir les conditions fixées par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, c'est-à-dire :
  - posséder la nationalité française,
  - jouir des droits civiques,
  - ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions,
  - se trouver en position régulière au regard du Code du service national,
  - remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction,
  
- ❖ Etre titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier(e).

### 2. Les épreuves

#### a) *Epreuve écrite d'admissibilité*

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier. Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmières et les infirmiers du ministère chargé de l'éducation nationale.  
Durée : 3 heures – Coefficient : 1

#### b) *Epreuve orale d'admission*

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury. Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes environ sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes environ. La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription. Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmières et infirmiers du ministère chargé de l'éducation nationale et des missions qui leur sont dévolues. En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale peuvent être posées par le jury.  
Durée : 30 minutes – Coefficient : 2

## II. LES CANDIDATS

### 1. STATISTIQUES INSCRIPTION

#### 1.1. Répartition hommes / femmes

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
Hommes	8	2	1
Femmes	81	21	5

## 1.2. Répartition générale par diplôme

	Nombre inscrits	Candidats admissibles	Candidats admis
D.E. Fr infirmier(e)	88	23	6
Autorisation ex. prof.	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>	<b>23</b>	<b>6</b>

## 1.3. Répartition générale par tranche d'âge

	20-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41 ans +	<b>TOTAL</b>
Besançon	4	17	14	26	28	<b>89</b>

## 2. STATISTIQUES A L'ADMISSIBILITE

### 2.1. Moyennes de notes par épreuve

<b>Epreuve</b>	<b>Absents</b>	<b>Note &lt; 10</b>	<b>Note &gt; 10</b>	<b>Copies blanches Copies annulées</b>	<b>Total présents</b>	<b>Moyenne</b>
Ecrite	0	0	23	0	23	<b>15.35</b>

### 2.2. Répartition par tranche d'âge

20-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41 ans et +	<b>TOTAL</b>
1	4	2	13	3	<b>23</b>

## 3. STATISTIQUES A L'ADMISSION

### 3.1. Moyennes de notes par épreuve

<b>Epreuve</b>	<b>Absents</b>	<b>Note &lt; 10</b>	<b>Note &gt; 10</b>	<b>Copies blanches Copies annulées</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Moyenne</b>
Entretien jury	0	0	6	0	6	<b>16.83</b>

### 3.2. Répartition par tranche d'âge

20-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41 ans et +	<b>TOTAL</b>
0	2	0	4	0	<b>6</b>

## III . LES EPREUVES ET LES ATTENTES DU JURY

### 1 – Epreuves écrites : observations.

On constate encore cette année une forte dégradation de l'orthographe dans les copies.

### SUJET 1

*1. Une jeune fille de 17 ans se présente à l'infirmerie du lycée dans lequel vous exercez, elle est inquiète car elle vous dit « avoir un retard de règles ». Que faites-vous dans le cadre de votre rôle propre ?*

Le partenaire n'est presque jamais évoqué.

Les parents ne sont que rarement cités...ou avertis à tout prix !

La notion de rapport volontaire ou forcé n'apparaît que rarement et de ce fait le recours à une information préoccupante n'est pas évoqué.

Le secret professionnel est quelque fois malmené !

*2. A la suite de l'entretien, vous décidez de lui proposer un test de grossesse, celui-ci s'avère être positif. La jeune fille vous déclare ne pas vouloir poursuivre cette grossesse. Quelle est la conduite à tenir face à cette situation dans l'immédiat, puis à moyen terme ?*

Le norlevo est proposé comme contraceptif d'urgence alors que la jeune fille est enceinte.

*3. Quelques mois plus tard, cette jeune fille revient vous voir et vous demande des indications concernant le renouvellement de son contraceptif oral. Que lui proposez-vous, selon quelles modalités ?*

La possibilité de renouveler une ordonnance de contraceptifs oraux n'est pas très connue, ni les modalités d'ailleurs.

*4. Dans le cadre de vos missions et fonctions, le chef d'établissement vous demande votre avis sur la mise en œuvre d'un projet d'éducation à la sexualité. Quels sont les thèmes qu'il est recommandé d'aborder avec les jeunes dans ce domaine ? Décrivez les chacun en quelques lignes.*

La loi du 4 juillet 2001 « contraception – IVG » est peu connue ainsi que sa déclinaison dans le code de l'éducation faisant obligation de réaliser 3 séances d'éducation à la sexualité à tous les niveaux de classes.

### SUJET 2

Dans l'ensemble, il est mieux traité que le premier.

*1. Vous recevez un élève de quatrième qui s'endort régulièrement en classe le lundi matin. Que recherchez-vous lors de l'entretien ?*

La démarche du diagnostic infirmier est bien décrite.

*2. Au cours de l'entretien, il vous précise qu'il consomme régulièrement de l'alcool, parfois même lorsqu'il est seul. Quelle est la conduite à tenir face à cette situation ?*

L'aspect inquiétant de ce jeune est minimisé : l'orientation vers une consultation spécialisée n'est pas systématiquement précisée comme d'ailleurs peut se poser la question d'une information préoccupante.....

*3 Les résultats de l'enquête HBSC 2010 mettent en évidence que « l'expérimentation d'alcool, relativement élevée dès la classe de sixième puisqu'elle concerne 59,3 % des élèves, progresse continûment tout au long des années collège pour toucher plus de 80 % des collégiens de troisième ». (Alcool, tabac et cannabis durant les « années collège ». Tendances OFDT N°80, avril 2012). Au regard de cette enquête et des éléments dont vous disposez dans votre collège, que proposez-vous au chef d'établissement ? Dans quel cadre et selon quelle méthodologie ?*

Si le CESC est connu en tant que texte, sa déclinaison reste aléatoire et la méthode de projet très peu détaillée.

## **2 – Epreuves orales**

Un réel effort de préparation est ressenti par le jury ; le temps de présentation dure, en majorité, 10 minutes.

Le passé professionnel de certains candidats est très bien utilisé pour arriver à justifier leur intérêt pour un poste d'infirmier scolaire.

Connaissances hétérogènes du système éducatif.

Le fait de n'avoir pas eu la curiosité d'investiguer une infirmerie scolaire fait que, pour certains candidats, la mise en situation de cas concret, reste difficilement envisageable.

Secret professionnel galvaudé.

La motivation du candidat liée à l'écoute et à l'aide en direction des jeunes peut révéler des approches éducatives inappropriées ou insuffisantes.